

D 25-62 DEMANDE SUBVENTION – AMÉNAGEMENT DES VOIRIES DES RUES HENRI FOUCARD, LIEUTENANT LEROSSIGNOL ET LEDANOIS.	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Patrick BLOSSE et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u></p> <p>Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Catherine POULAIN : pouvoir donné à Élisabeth LEGRAND Christian MASSON : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT Didier FRAGASSI : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna de KERGORLAY</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
	<p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>

Annie DUBOS présente aux membres du conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements (EPCI) de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement, ainsi que pour les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements.

Annie DUBOS propose de solliciter une aide auprès du Département du CALVADOS au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

- Travaux d'aménagement de voiries et de renforcement de la sécurité dans les rues Henri Fouchard, Ledanois et Lieutenant Lerossignol.

Ces travaux interviennent dans la continuité du renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de la mise en place d'un nouveau réseau d'eaux pluviales, de l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication, ainsi que du remplacement des candélabres d'éclairage public.

Ils permettront d'assurer :

- La réfection complète des chaussées,
- L'aménagement de cheminements aux normes d'accessibilité,
- L'organisation du stationnement par une signalisation horizontale et verticale, officialisant un stationnement structuré,
- Le renforcement de la sécurité routière et piétonne grâce à des aménagements lisibles et apaisés,
- L'accessibilité garantie pour les véhicules de secours, de collecte des déchets et des services.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 289 950 € HT (coût de la maîtrise d'œuvre : 14 950 € HT, coût des travaux : 275 000 € HT).

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral relatif à la répartition du produit des amendes de police de la circulation routière,
- Vu le projet d'aménagement de voiries des rues Henri Fouchard, Ledanois et Lieutenant Lerossignol établi par le bureau d'études SOGETI INGENIERIE,
- Vu le plan de financement prévisionnel,
- Considérant la nécessité de renforcer la sécurité routière dans ce secteur central de la commune,
- Considérant la mise aux normes des trottoirs afin d'assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Considérant l'amélioration de la signalisation et de l'organisation du stationnement,
- Considérant la garantie d'accès pour les véhicules de secours et de collecte,
- Considérant que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux d'aménagement de voiries pour un montant prévisionnel de 275 000 € HT,
- de réaliser ces travaux sur les années 2025-2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du CALVADOS au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée, à signer tout document y afférent et à engager la procédure de consultation et de réalisation des travaux.



Olivier COLIN,
Maire.